



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur **Gobé** Alain, Maire.

Etaient présents :

M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles, Mme **Gony** Karine, Mme **Philippe** Christine, M. **Dumaine** Michel, M. **Wetterwald** Philippe, Mme **Perrotte** Annie, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, Mme **Géhan** Valérie, M. **Richard** Thierry, M. **Charuel** Vincent, Mme **Léger** Nathalie, M. **Jacquin** Laurent.

Absents excusés : M. **Hébert** Benoit donne pouvoir à M. **Gobé** Alain

Madame **Dufour** Cyrielle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité.

Réf : 2018 - 029

Objet de la délibération : Délibération relative aux adhésions et aux retraits du SMICO (Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités) :

Votants : 14

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Esquay notre dame est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités. Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que les communes de Périers sur Le Dan et de Verson ont sollicité leur adhésion au SMICO et que la commune de Barou en Auge a sollicité son retrait du SMICO.

Lors de la réunion du 19 juin 2018, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord à ces adhésions et ces retraits du SMICO.

Réf : 2018 - 030

Objet de la délibération : Délibération relative aux adhésions et aux retraits du SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados) :

Votants : 14

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE

Monsieur Gobé expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Énergies renouvelables » et « Éclairage Public ». Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1^{er} janvier 2019. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE.

Retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE

Monsieur Gobé expose que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion. Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE.

* * * *

Rapport des commissions :

Commission scolaire :

Travaux effectués cet été :

- pose de vidéo-projecteurs dans toutes les classes (sauf petite section de maternelle) : les enseignants sont satisfaits,
- rénovation des jeux extérieurs.

A l'école :

- La rentrée scolaire s'est bien passée, toutes les classes sont dédoublées sauf la petite section de maternelle,
- Le petit portillon a été fermé, il n'y a donc plus qu'une seule entrée à l'école,

- A la cantine : en raison de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire, il a été proposé de passer à deux services le midi : un premier service avec les maternelles et les CP et un deuxième avec les élémentaires : cela se passe bien. M. Devard a été recruté à raison de 6 heures par semaine pour aider au service et faire de la surveillance,
- Le conseil d'école aura lieu le jeudi 18 octobre à 18h00.

Conseil Municipal Jeunes :

- Le prochain conseil municipal jeunes aura lieu le samedi 13 octobre à 11h00 à la salle du stade.

Commission fêtes et cérémonies :

- Une réunion de la commission est prévue le mercredi 26 septembre à 18h00 pour le bulletin communal,
- Une réunion avec les jeunes de 16 ans qui sont venus s'inscrire lors du forum (pour le service du repas des anciens) est fixée le 2 octobre à 19h30 à la mairie,
- Le pot de départ en retraite de M. Larbes Ahmed est prévu le vendredi 12 octobre à 19h00 à la salle polyvalente,
- La commission se réunira le 6 novembre à 18h30 pour la préparation du goûter de Noël,
- Le prochain don du sang est programmé le lundi 15 octobre à la salle polyvalente.

Commission des travaux :

- A l'école : certains volets ont été changés,
- Une aire de jeux a été installée dans le lotissement du « Chant des Oiseaux ». Il reste à installer une petite table de pique-nique pour les enfants ainsi qu'un banc et une poubelle. Une clôture est prévue pour plus de sécurité,
- Quelques marquages au sol ont été refaits,
- Cet été, les employés communaux ont remis au propre l'ensemble de la commune,
- Quelques nids de frelons ont été signalés en mairie,
- Les travaux d'accessibilité notamment à l'église, à l'école et à la salle polyvalente vont continuer,
- Plan Local d'Urbanisme : Les personnes publiques associées ont rendu leurs rapports. La DDTM et la Chambre d'Agriculture ont rendu un avis défavorable en raison, entre autres, du développement démographique trop important de la commune sur les prochaines années. Un rendez-vous avec le Cabinet d'études est prévu le lundi 8 octobre à 9h30 en mairie.

Commission des finances :

- M. Gobé et M. Osmont se sont rendus en préfecture pour discuter des finances de la commune avec la trésorière principale et les membres du service finances de la Préfecture : Quelques conseils ont été donnés. Il faut continuer à limiter les dépenses d'investissement sur le long terme et retrouver une meilleure capacité d'autofinancement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 27 septembre 2018.

Esquay Notre Dame, le 25 septembre 2018
Le Maire, Alain Gobé

